

La *csq* en négo

csq.qc.net

29 juin 2010 • Volume 2 numéro 17

Une négociation historique !

« L'entente de principe qui a été conclue à la Table centrale entre le Front commun et le gouvernement Charest est sans précédent. Jamais nous n'avons conclu une telle entente dans un délai aussi court, soit près de trois mois après l'échéance des conventions collectives. Cela est aussi vrai aux tables sectorielles. En fait, cette ronde de négociations passera à l'histoire. Et pour cause ! Nous avons créé le plus imposant Front commun jamais vu au Québec, nous avons bénéficié d'une forte mobilisation de nos membres et nous avons négocié de manière coordonnée, en un temps record, tout en réussissant à aller chercher 1 % additionnel de hausse salariale dans un contexte économique difficile », a déclaré Réjean Parent aux personnes déléguées présentes lors du Conseil général des négociations (CGN) du 28 juin.

« Et l'histoire continue de s'écrire puisque nous assistons à une véritable mutation du régime de négociation, tel que nous l'avons connu jusqu'ici, poursuit le président de la CSQ. Et ce sont les syndicats – par le biais du Front commun – qui ont imposé ce changement. Nous avons insisté sur la nécessité d'opérer dans un cadre stratégique serré et nous avons proposé une clause tout à fait novatrice : la clause croissance. Nous avons fait la preuve qu'en période d'austérité économique, nous pouvons comprendre que la marge de manœuvre du gouvernement soit plus restreinte. Mais nous avons aussi démontré, avec succès, qu'il n'y a aucune raison pour que nous ne profitions pas des fruits de la reprise économique. Il s'agit d'un virage novateur majeur ! »



Réjean Parent

Réjean Parent a salué au passage le travail accompli par la première vice-présidente et responsable de la négociation nationale, Louise Chabot, ainsi que par son équipe composée notamment de Denis Doré, directeur de la négociation nationale et de la sécurité sociale et de Yves Lanctôt, adjoint à la coordination des négociations nationales. Il a aussi souligné la contribution importante du Conseil intersectoriel des négociations (CIN), lequel est composé des exécutifs des différentes fédérations affiliées à la Centrale. Une somme de travail considérable a été réalisée aux différentes tables sectorielles et la coordination entre les fédérations a été un élément central dans la réussite des négociations. Il a aussi remercié les personnes déléguées au CGN, qui ont représenté avec rigueur et sérieux les membres tout au long de cette ronde de négociations.

Louise Chabot a ensuite pris la parole pour remercier le président de la CSQ, au nom du Conseil exécutif et du CIN, pour le travail remarquable qu'il a accompli en ce qui a trait à la coordination avec les organisations membres du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP) et du Front commun. À cet effet, il a véritablement contribué à assurer l'unité syndicale. Elle a aussi souligné le rôle majeur qu'il a joué tout au long de cette négociation, tant sur scène qu'en coulisse.



C'EST AUSSI

Centrale des syndicats
du Québec



ENSEMBLE EN NÉGO !

Négociations à la Table centrale Une forte majorité vote en faveur de l'entente de principe

Une synthèse de l'offre globale et finale du gouvernement portant sur les salaires, la retraite et les droits parentaux a été présentée aux personnes déléguées du CGN. Au terme de cette assemblée, celles-ci ont été invitées à se prononcer sur cette entente de principe qui a été conclue le 25 juin entre le Front commun et le Conseil du trésor. Le résultat du vote est plus que concluant : une forte majorité a voté en faveur de l'entente de principe.

Parmi les faits saillants de ce règlement négocié, d'une durée de cinq ans, on retrouve :

1. Une hausse salariale pouvant atteindre 7 %, présentée ci-dessous :

	Paramètres fixes	Rajustement conditionnel à l'inflation
1 ^{er} avril 2010	0,5 %	
1 ^{er} avril 2011	0,75 %	
1 ^{er} avril 2012	1,0 %	
1 ^{er} avril 2013	1,75 %	
1 ^{er} avril 2014	2,0 %	1,0 % *

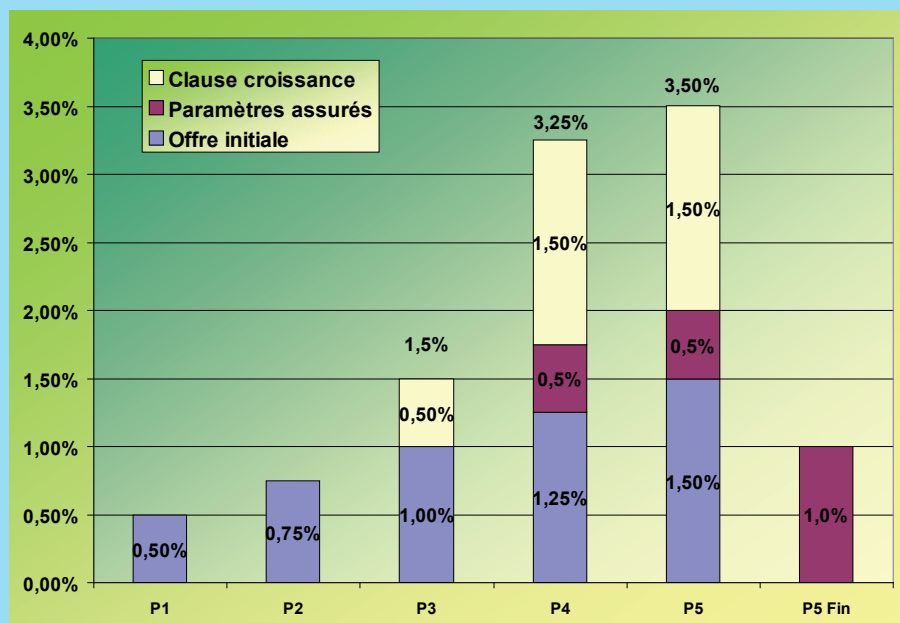
* À la fin de la convention collective, un rajustement pouvant atteindre 1,0 % pourrait s'appliquer pour pallier une inflation supérieure aux prévisions.

2. Une majoration additionnelle des salaires pouvant atteindre 0,5 % en 2012, 1,5 % en 2013 et 1,5 % en 2014, pour un total de 3,5 % si la croissance économique s'avère plus forte que celle qui a été prévue dans le plan gouvernemental de retour à l'équilibre budgétaire. Au total, la hausse salariale pourrait s'élever à 10,5 % grâce à cette « clause croissance ».

3. Des améliorations au régime de retraite (p.ex. son mode de financement) qui protégeront davantage les salariés contre les fluctuations des taux de cotisation à la suite de soubresauts de l'économie.
4. Une mise à niveau des dispositions relatives aux droits parentaux, dont un gain majeur en matière de congé de paternité. En effet, sous réserve d'un règlement global, les pères biologiques bénéficieront d'un congé de cinq semaines payé à 100 %, contrairement à ce qu'ils avaient droit jusqu'à présent.
5. La création d'un groupe de travail sur des enjeux propres aux ouvriers spécialisés.

Faits importants

- L'offre salariale de base du gouvernement a été bonifiée de 1 %.
- La proposition salariale, soit 7 % sur cinq ans, assure une protection acceptable du pouvoir d'achat.
- Les salariées et salariés des secteurs public et parapublic pourront bénéficier d'une progression de l'économie du Québec grâce à la clause croissance, et ce, au même titre que d'autres salariés québécois. Une véritable première ! Ainsi, au terme de la convention collective, la rémunération totale pourrait être majorée de 3,5 % pour un total de 10,5 %.
- Les améliorations apportées au régime de retraite le rendent plus solide et plus équitable.
- Par le biais de cette négociation, le Front commun a réussi à protéger les services publics contre leur démantèlement et à en freiner la privatisation tout en s'assurant d'obtenir de meilleures conditions de travail pour les membres. Le travail doit toutefois se poursuivre.



À venir...

Au cours des prochaines semaines, l'entente de principe conclue à la Table centrale sera présentée et recommandée aux assemblées générales des différents syndicats de la CSQ. La tournée des assemblées se conclura à la fin du mois de septembre 2010. Une réunion extraordinaire du CGN entérinera l'entente en octobre.